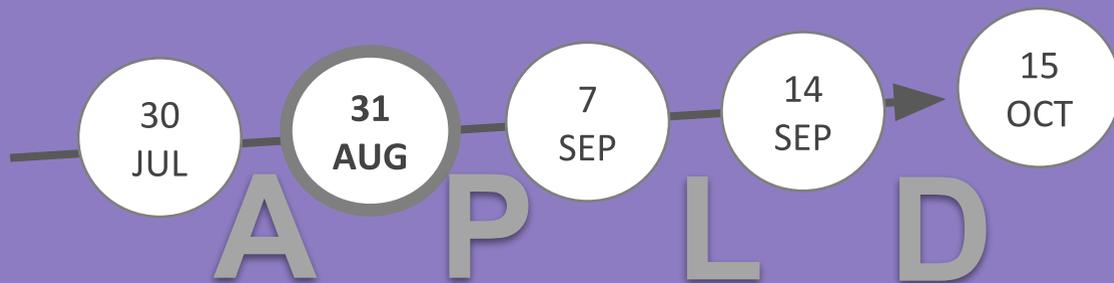


# ODYSSEY



Le 31 août s'est tenue la deuxième réunion de négociations sur la mise en place de l'Activité Partielle Longue Durée (APLD).

## PRINCIPES APLD

L'APLD est un dispositif gouvernemental permettant de préserver les emplois et les compétences des entreprises en réduisant l'activité tout en limitant les impacts sur les rémunérations grâce à un soutien financier de l'Etat. Pour Airbus, l'APLD est dimensionnée en fonction des perspectives de reprise d'activité (SA d'ici 2 à 3 ans).

### Propositions AIRBUS

**Périmètre** : ateliers et environnement ateliers pour tous les programmes (8000 - 9000 salariés)

**Métiers** : cols bleus et supports (team leaders, supports techniques, logistique, inspection Qualité, MAP...)

**Durée** : 4 semestres sur 3 ans à partir de janvier 2021

**Réduction d'horaires** : 15 à 20% révisable tous les 6 mois

**Rémunération** : 84% du salaire net (soit un impact salarial mensuel -2% pour APLD -15%)

**Formation** : Rémunération à 100% des heures non travaillées consacrées à la formation

### Impacts pour les secteurs redevables de l'APLD

- 1000 - 1300 emplois préservés
- Pas de licenciement des salariés concernés
- Suspension de l'horaire variable
- Suspension de l'ACT

## CONSIDÉRATIONS CFE-CGC

L'APLD permettra de sauvegarder de nombreux emplois avec un impact salarial limité pour les salariés concernés. La CFE-CGC a été entendue sur la rémunération à 100% des heures non travaillées dédiées à la formation.

Toutefois, des fonctions indispensables à la vie d'un Programme sont aujourd'hui absentes du dispositif ! La CFE-CGC insiste : il est essentiel d'élargir le périmètre de l'APLD pour atteindre notre principal objectif : aucun départ contraint.